

**A JOUR
DES PRINCIPAUX DECRETS D'APPLICATION**



FORMATION Droit Social

16/05/2019
De 9h00 à 13h00
CLERMONT-FERRAND

Une formation animée par :

- **Vincent PRUNEVILLE**
Barthélémy Avocats



TARIF :
300 € HT
Par participant et par session

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ
Pour plus d'informations :
bglass@barthelemy-avocats.com
04.73.19.28.73

[Inscrivez-vous ici](#)

REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE MISE EN PRATIQUE

Le système de la formation professionnelle est de nouveau profondément modifié par la loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel".

Après une première présentation de la loi suite à sa publication, nous vous proposons d'analyser cette réforme à la lumière de l'ensemble des décrets d'application parus récemment.

Les dirigeants, DRH et responsables de formation doivent vite s'emparer sans attendre du sujet pour bien comprendre les enjeux et les conséquences de la réforme, s'appropriier la nouvelle réglementation."

OBJECTIFS

- Comprendre et appliquer le nouveau cadre législatif actuel de la formation professionnelle tout au long de la vie
- Acquérir une connaissance pratique des différents dispositifs de formation et de leur mode de financement
- Optimiser le budget de la formation
- Mettre en pratique l'entretien professionnel Comprendre le CPF et savoir le motiver
- Appliquer les nouvelles règles de l'apprentissage
- Mettre en place le nouveau plan de développement des compétences

PUBLIC CONCERNÉ

- Chefs d'entreprise ou d'établissement
- DRH/RRH
- Membres des services du personnel et formation


BARTHÉLÉMY
AVOCATS
VOTRE PARTENAIRE EN DROIT SOCIAL



PROGRAMME

PUBLIC CONCERNÉ

- Chefs d'entreprise ou d'établissement
- DRH/RRH
- Membres des services du personnel et formation

PRÉ-REQUIS

Toute personne confrontée à l'application de la réforme dans ses activités professionnelles.

CONTENU

1. L'alternance : la révolution à venir

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation

2. Les principales évolutions du compte personnel de formation (CPF)

- Monétisation des droits
- La mobilisation du CPF : Départ en formation simplifié
- La création d'un CPF de transition professionnelle

3. Promouvoir le développement des compétences

- Nouvelle définition de l'action de formation
- Modalités pratiques de réalisation de l'action de formation
- Prise en compte du temps de formation

4. Le financement de la formation

5. Les autres points vous impactant

- L'entretien professionnel
- Le conseil en évolution professionnel
- Le compte d'engagement citoyen

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Un support pédagogique élaboré spécialement pour l'action en cours est remis aux stagiaires. Ce support est à la fois théorique, présentant les règles légales applicables et leur évolution, et pratique.

LE + PÉDAGOGIQUE

Apport d'une vision pratique et pragmatique.

Cette formation est imputable sur le budget formation et est limitée à un groupe de 25 personnes afin de favoriser les échanges.

SUIVI ET ÉVALUATION

- Une attestation individuelle de formation sera remise à chaque stagiaire
- Un questionnaire d'évaluation permet au stagiaire d'évaluer le déroulement de l'action formation



BARTHÉLÉMY
AVOCATS

FICHE D'INSCRIPTION ENTREPRISE

TITRE DE LA FORMATION : Réforme de la formation professionnelle - 16 mai 2019

Entreprise (Raison sociale) :
Représentée par Mr / Mme :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Fax :
Email : Nombre de salariés :

Établissement d'une convention de formation : OUI NON

Nom et numéro de téléphone de la personne à contacter au service du personnel pour toute précision concernant l'établissement de la convention de formation :

.....
.....
.....
.....

INSCRIPTION PRISE AU BÉNÉFICE DE :

NOM, Prénom : Fonction :
NOM, Prénom : Fonction :

PAIEMENT :

Règlement de la facture par l'entreprise Règlement de la facture par un organisme extérieur

Nom et adresse de l'organisme auquel doivent être adressées la facture et la convention de formation (en l'absence d'indication, ces documents seront établis au nom de la société) :

Envoyer ces documents à l'entreprise Envoyer ces documents directement à l'organisme

Fait à, le

Signature et cachet de l'entreprise

AVIGNON

1 rue Ninon Vallin
84000 Avignon
Tél. : 04 90 89 75 69 - Fax : 04 37 22 15 40
avignon@barthelemy-avocats.com

BORDEAUX

119, avenue du Général Leclerc - BP 28
33019 Bordeaux cedex
Tél. : 05 57 22 22 70 - Fax : 04 37 22 15 31
bordeaux@barthelemy-avocats.com

CLERMONT-FERRAND

Résidence « Les Parcs »
39, rue Amadéo - CS 20008
63057 Clermont-Ferrand cedex 01
Tél. : 04 73 19 28 50 - Fax : 04 73 19 28 70
clermont@barthelemy-avocats.com

LILLE

19, square Dutilleul - 59800 Lille
Tél. : 03 20 74 09 09 - Fax : 04 37 22 15 36
lille@barthelemy-avocats.com

LYON

208, rue Garibaldi - CS 13551
69422 Lyon cedex 03
Tél. : 04 72 84 46 46 - Fax : 04 37 22 15 37
lyon@barthelemy-avocats.com

MARSEILLE

146, rue Paradis - 13006 Marseille
Tél. : 04 96 10 02 40 - Fax : 04 37 22 15 30
marseille@barthelemy-avocats.com

METZ

21, rue de Sarre - 57000 Metz
metz@barthelemy-avocats.com

MONTPELLIER

223, avenue Clément Ader
Castelnau 2000
34170 Castelnau-le-Lez
Tél. : 04 67 22 10 00 - Fax : 04 37 22 15 39
montpellier@barthelemy-avocats.com

MULHOUSE

10, rue de Zurich - 68100 Mulhouse
Tél. : 03 89 59 32 57 - Fax : 04 37 22 15 46
mulhouse@barthelemy-avocats.com

NANTES

14, rue de la petite Sensive - CS 52374
44323 Nantes cedex 3
Tél. : 02 40 93 54 55 - Fax : 04 37 22 15 29
nantes@barthelemy-avocats.com

NICE

11, rue de Rivoli - 06000 Nice
Tél. : 04 93 80 80 80 - Fax : 04 37 22 15 48
nice@barthelemy-avocats.com

NÎMES

55 Allée de L'Argentine - 30900 Nîmes
Tél. : 04 66 29 50 50 - Fax : 04 37 22 15 40
nimes@barthelemy-avocats.com

PARIS

24, rue de Berri - 75008 Paris
Tél. : 01 53 53 63 60 - Fax : 04 37 22 15 42
paris@barthelemy-avocats.com

PAU

1, allée Catherine de Bourbon - 64000 Pau
Tél. : 05 59 12 69 90 - Fax : 04 37 22 15 43
pau@barthelemy-avocats.com

RENNES

40, boulevard de la Tour d'Auvergne - CS 54301
35043 Rennes cedex
Tél. : 02 99 30 54 54 - Fax : 04 37 22 15 45
rennes@barthelemy-avocats.com

STRASBOURG

20, rue Jules Rathgeber - 67100 Strasbourg
Tél. : 03 88 55 91 31 - Fax : 04 37 22 15 46
strasbourg@barthelemy-avocats.com

TOULOUSE

35/37, rue Lancefoc - 31000 Toulouse
Tél. : 05 34 41 90 60 - Fax : 04 37 22 15 49
toulouse@barthelemy-avocats.com

TOURS

16 rue de la Tuilerie - 37550 Saint-Avertin
Tél. : 02 47 55 38 50 - Fax : 04 37 22 15 21
tours@barthelemy-avocats.com

VOTRE PARTENAIRE EN DROIT SOCIAL

